

INSCRIPTION À L'INTERNAT

Nom et prénom de l'élève : Classe : N° badge :

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse :

N° téléphone : Adresse mail* :

* Veillez à écrire lisiblement votre adresse mail svp.

CHOIX DU MODE DE RÈGLEMENT

Le coût de l'internat est forfaitaire et s'élève à

- 2 103 € 70 pour l'année scolaire pour un interne de l'enseignement supérieur (Prépas).

(Prix du 1^{er} trimestre : 861 € 60, du 2^{ème} : 643 € 10 et du 3^{ème} : 599 € 50)

- 1 776 € 70 pour l'année scolaire pour un interne du second cycle

(Prix du 1^{er} trimestre : 752 € 10, du 2^{ème} : 545 € 00 et du 3^{ème} : 479 € 60)

Les tarifs seront cependant révisés par le Conseil d'Administration du lycée Joliot Curie en novembre 2019 pour l'année 2020.

Il vous est proposé **deux modes de paiement (cocher le mode de règlement choisi et votre situation)**

Le règlement de la pension en fin de trimestre

Le règlement de la pension par prélèvement automatique mensuel.

Les coûts des trimestres seront divisés en trois tiers, prélevés chaque mois à partir du 7 octobre 2019 jusqu'au 5 juin 2020.

Vous avez déjà opté pour ce mode de règlement en 2018-2019 et vous souhaitez le reconduire.

Vos coordonnées bancaires sont les mêmes. Aucune formalité à accomplir. Les prélèvements sont reconduits automatiquement

Vos coordonnées bancaires ont changé. Merci de nous remettre un nouveau RIB

Vous souhaitez adopter ce mode de règlement à la prochaine année scolaire : agrafez un RIB à cette fiche d'inscription à la demi-pension. Le formulaire « mandat de prélèvement » sera remis début septembre à votre enfant en classe par le professeur principal s'il entre en seconde, ou vous sera envoyé par mail s'il intègre une autre classe. **Il sera à nous retourner sous huitaine.**